

## Le métier

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel « Technicien Menuisier Agenceur » est amené à poser des ouvrages (portes, fenêtres, éléments de cuisine, meubles, ...) chez le particulier comme chez les industriels.

Il pourra également travailler comme décorateur d'intérieur spécialisé dans la menuiserie « lambris, boiseries, bibliothèques, le parquet traditionnel, cloué, flottant ou en teck, dressing sur mesure, escaliers, terrasses en bois etc. ».

Ce technicien est capable de travailler différents matériaux (bois, aluminium, PVC, ...).

## Les débouchés

Après le Baccalauréat Professionnel « Technicien Menuisier Agenceur », l'étudiant peut également poursuivre ses études en **STS** (Section de Technicien Supérieur) pour préparer son **BTS en deux ans** par voie scolaire ou par apprentissage.

Le Baccalauréat Professionnel est un diplôme qualifiant permettant d'**entrer dans la vie active**.

## La formation



En plus d'un enseignement de qualité qui prépare aux besoins de votre futur métier, la formation comprend :

Des périodes en entreprise : **22 semaines sur les trois ans**.

Un enseignement professionnel en **atelier de 11h** en groupe réduit et **3h en classe entière** hebdomadaires.

Admission : Après la 3<sup>ème</sup>.

## Les périodes de formations

en milieu professionnel

Obligatoires et évaluées lors de l'examen dans tous les baccalauréats professionnels, elles permettent à l'élève d'appliquer les connaissances acquises en lycée et confèrent à l'entreprise un rôle de formation pour un certain nombre de compétences professionnelles qui ne peuvent être acquises qu'au contact de la réalité du milieu du travail.

En Seconde, **6 semaines de stages** de découvertes permettent à l'élève de découvrir le milieu professionnel.

**Deux périodes de 8 semaines**, une en Première et l'autre en Terminale, permettent de parfaire sa formation et sont évaluées pour l'obtention du baccalauréat.

## Activités professionnelles

Maisons ossature bois

Aménagement d'intérieur :  
Dressing, plancher,  
cloisonnement, cuisine ...



## Grille horaire élèves enseignements obligatoires

Disciplines et Activités	Durée horaire cycle 3 ans	Durée Horaire semaine moy. indicative
<b>Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité</b>		
Enseignements professionnels	1152 h	14 h
Économie-gestion	84 h	1 h
Prévention Santé Environnement	84 h	1 h
Français et/ou mathématiques et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques	152 h	2 h
<b>Enseignements généraux</b>		
Français, histoire-géographie éducation civique	380 h	4 h 30
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	349 h	4 h
Langue vivante Anglais	181 h	2 h
Arts appliqués-cultures artistiques	84 h	1 h
EPS	224 h	2 h 30
<b>Accompagnement personnalisé</b>		
Applicable sur le cycle	210 h	2 h 30
<b>TOTAL</b>	<b>2900 h</b>	<b>33 h 30</b>